

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michelle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

**Bordeaux - Ancienne décharge de Labarde - Mise en sécurité environnementale
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché suivant procédure adaptée
- Autorisation.**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ancienne décharge dite de « Labarde », d'une superficie de 70 ha, au nord de la commune de Bordeaux, borde la Garonne à l'est, la Jallère au sud, le chemin départemental 209 de l'avenue de Labarde à l'ouest, et un fossé au nord.

En application de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2001, les services de la Direction Opérationnelle de l'Environnement et de la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine ont étudié un programme de mise en sécurité environnementale du site. Ce programme fait l'objet de l'arrêté n°15319/2 en date du 14 juin 2004 de M. le Préfet de la Gironde qui prescrit des travaux, le traitement des effluents, la surveillance des eaux et les servitudes d'utilité publique.

Pour respecter les délais prescrits par l'arrêté, dont la remise d'un cahier des charges à la date du 31 décembre 2004, et la réalisation de la mise en sécurité environnementale au 31 décembre 2007, et en raison des différentes options techniques possibles, il a été décidé, par délibération du Conseil de Communauté en date du 24 septembre 2004, de recourir à la procédure de dialogue compétitif avec maîtrise d'œuvre intégrée à la mission de l'entreprise qui, outre les travaux, comprend l'exploitation de l'ensemble du site sur une durée de 5 ans.

Pour mettre en œuvre cette procédure du code des marchés publics 2004, notre établissement a besoin d'une assistance à maître d'ouvrage dont la mission porte sur la rédaction :

- du cahier des charges prescrit par l'arrêté n°15 319/2 du 14 juin 2004,
- des pièces nécessaires à l'organisation de la procédure du dialogue compétitif.

Dans ce cadre, et compte tenu du montant de l'estimation inférieure à 150.000 €, une consultation suivant la procédure adaptée et selon l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Des 16 entreprises qui ont retiré un dossier de consultation, 8 ont répondu.

L'examen des candidatures, lors de l'ouverture de la 1^{ère} enveloppe, a permis d'écartier 2 sociétés, l'une pour renoncement à participer à l'appel d'offres, l'autre pour présentation d'offre incomplète.

L'ouverture de la deuxième enveloppe a donc concerné 6 sociétés dont les offres de prix s'échelonnent entre 38.820 et 54.956 € TTC.

A l'issue de l'examen des offres dont les critères de jugement sont la valeur technique, la date de livraison et le prix des prestations, la proposition technique et économiquement la plus avantageuse est celle de la société SAUNIER-TECHNA pour un montant de 49.729,68 € TTC.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 23, compte 2312, CRB D400.

Par délibération n° 2001/0975 du Conseil de Communauté en date du 9 novembre 2001 modifiée par délibération n° 2004/0146 du Conseil de Communauté en date du 20 février 2004, M. le Président est autorisé à prendre toutes décisions relatives à la préparation des marchés de prestations intellectuelles qui peuvent, en fonction des seuils fixés au Code des Marchés Publics, donner lieu à une procédure adaptée lorsqu'ils sont inférieurs à 230.000 € HT et pour lesquels il n'a pas reçu de délégation.

Dans ce cadre, et compte tenu de la proposition économiquement la plus avantageuse, et si tel est votre avis, nous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Président :

- à signer l'acte d'engagement et le marché à intervenir avec la Société SAUNIER-TECHNA pour un montant de 49.729,68 € TTC,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2005

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. Alain ROUSSET